



AVIS AUX MÉDIAS

Rapport annuel de 2021-2022 sur la *Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes*

Ottawa (Ontario) – Le 3 juin 2022

Le [Rapport annuel de 2021-2022 sur la *Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes*](#) est désormais accessible sur noscommunes.ca. Le rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Le rapport est publié conformément aux exigences de la [*Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes*](#), qui a été adoptée par le Bureau de régulation interne (le Bureau) le 28 janvier 2021. La politique prévoit que le dirigeant principal des ressources humaines fasse état chaque année du nombre, de la nature et de l'issue des plaintes de harcèlement et de violence. Ce rapport reflète l'engagement permanent du Bureau à faire preuve de transparence envers les Canadiens et à maintenir un milieu de travail sûr, sain et exempt de harcèlement pour les députés et leur personnel.

La politique souligne l'importance de l'impartialité et de la confidentialité pour protéger les droits du plaignant et du répondant. Ainsi, seules les informations incluses dans le rapport annuel peuvent être communiquées.

Liens connexes

- [*Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail des députés de la Chambre des communes*](#)
- [Rapports de l'Administration de la Chambre des communes](#)

Pour plus de renseignements :

Heather Bradley
Directrice des communications
Bureau de la présidence de la Chambre des communes
613-995-7882
heather.bradley@parl.gc.ca

[Suivez-nous](#)

